

Le «nouveau capitalisme» de Le Maire: une imposture attestée à l'aéroport de Toulouse

PAR LAURENT MAUDUIT
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 7 NOVEMBRE 2019

Depuis plus d'un an, le ministre des finances court micros et caméras en prétendant qu'il veut des entreprises plus respectueuses de l'intérêt général, et plus seulement avides de profit. Une imposture. La nouvelle opération de prédation organisée sur les richesses de l'aéroport de Toulouse, avec le soutien de Bercy, vient encore de le confirmer.

Depuis plus d'un an, le ministre des finances, Bruno Le Maire, court micros et caméras en prétendant que le gouvernement veut des entreprises plus respectueuses de l'intérêt général et pas seulement avides de profit. Il a même consigné cette généreuse ambition dans la loi, celle qui est connue sous le nom de « Pacte ». Mais il y a des postures qui sont des impostures. Dans le cas présent, il suffit d'examiner l'opération de prédation qui a été organisée, mardi 5 octobre, lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société de l'aéroport de Toulouse-Blagnac (SATP) : contre l'avis des collectivités locales concernées, mais avec le soutien des hauts fonctionnaires représentant l'État, les actionnaires chinois ont décidé de piller sous forme de dividendes la totalité des profits réalisés en 2018. CQFD : le « *nouveau capitalisme* » de Bruno Le Maire s'avère un capitalisme prédateur.

Voyons d'abord la posture. Depuis plus d'un an, le ministre des finances bat en effet les estrades pour annoncer un « *nouveau capitalisme* », moins avide de profits et plus soucieux des questions sociales ou environnementales. De cette croisade, Mediapart a régulièrement rendu compte, avec un certain scepticisme, il est vrai (*lire ici ou là*).

Cela a commencé à Davos, la grand-messe annuelle du capitalisme planétaire. Bruno Le Maire s'y est rendu, en « père la morale », prophétisant que le capitalisme courrait à sa perte s'il n'avait pas l'énergie de se réformer, et annonçant que la France donnerait désormais le bon exemple. Le ministre des finances

a visiblement été si content de sa trouvaille qu'il s'est chargé à maintes reprises d'en faire lui-même la promotion sur les réseaux sociaux, comme en témoigne **son tweet ci-dessous**, en date du 24 janvier 2019.

Et de la parole aux actes : pour prendre en compte la promesse ministérielle, le code civil a été modifié par deux articles de loi « Pacte » adoptée par l'Assemblée nationale le 11 avril 2019. D'abord, **l'article 1833 du code civil**, prévoyant que « *toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés* », a été complété par cette autre phrase : « *La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.* »

Puis **l'article 1835 du code civil** a été corrigé pour faire apparaître que tout n'était pas qu'affaire d'argent dans une entreprise, que celle-ci pouvait avoir une « *raison d'être* » plus ambitieuse. Cette notion plus noble est apparue avec l'ajout suivant : « *Les statuts [d'une société] peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.* »

En quelque sorte, Bruno Le Maire a promis au pays un capitalisme moins cupide et plus moral. Et **comme Mediapart l'a chroniqué**, le ministre des finances a été tellement fier de sa trouvaille qu'il a continué ces derniers mois à se présenter lui-même sous les atours d'un réformateur audacieux.

Le 28 août, lors des « *rencontres des entrepreneurs de France* », nouveau nom de l'université d'été du syndicat patronal, il a ainsi fait la leçon aux chefs d'entreprise réunis à l'hippodrome de Longchamp, pour leur faire comprendre « *combien il est essentiel de construire ensemble ce nouveau capitalisme* ». Avant d'enfoncer le clou : « *Les Français refusent un modèle économique qui aurait pour prix la destruction de la planète, qui se traduirait par plus d'inégalités, et ils ont raison.* » Et le 12 septembre, à Bercy, lors de la présentation du **premier bilan de la loi Pacte**, Bruno Le Maire a juré que l'Europe « *devait être à la pointe de la rénovation du capitalisme* ». Rien de moins.

Voyons maintenant l'imposture. Sans le moindre scrupule, les actionnaires de la Société de l'aéroport de Toulouse-Blagnac (SATB) ont voté mardi une résolution prévoyant de distribuer l'intégralité du résultat net annuel de 2018 sous forme de dividendes, soit 16,2 millions d'euros complémentaires. Et dans la région, l'affaire a aussitôt fait d'importants remous, pour une cascade de raisons.

La première raison de l'indignation coule de source : imagine-t-on qu'un groupe du CAC 40 distribue la totalité de ses profits sous forme de dividendes à ses actionnaires ? **Le seul précédent est Engie**, où là encore l'État actionnaire a accepté que le groupe reverse la totalité de ses bénéfices aux actionnaires, et même aille puiser dans ses réserves pour payer ses dividendes, même les années où il était en perte. Là encore l'État actionnaire considérait qu'il avait un devoir moral à l'égard des autres actionnaires, en particulier d'Albert Frère, premier actionnaire d'Engie. Question impertinente mais inévitable : à partir de quel seuil peut-on parler d'abus de biens sociaux ?

La deuxième raison: ce n'est pas la première fois que les actionnaires de l'aéroport décident une telle ponction. Depuis la privatisation, ils n'ont pas cessé de piller les réserves financières de l'entreprise en cherchant à se servir des dividendes exceptionnels. Le dividende a ainsi été fixé à 20 millions en 2016 (5 millions de résultat de l'exercice 2015 et 15 millions prélevés sur les réserves) et à 7,85 millions en 2017, dont 1,5 million pris sur les réserves.

La singularité de ces votes pris en assemblée générale des actionnaires chaque année, c'est que les investisseurs chinois regroupés autour de la société Casil Europe, qui ont pris le contrôle de SATB lors de sa privatisation, ne seraient jamais parvenus à réaliser ces ponctions scandaleuses si tous les autres actionnaires publics avaient fait bloc contre la disposition. Comme on le sait, Casil n'a acquis en effet que 49,9 % de SATB, tandis que l'État a gardé 10,1 % du capital, les 40 % restants étant la propriété de la Chambre de commerce de Toulouse, de la région Occitanie, du département de la Haute-Garonne et de la ville de Toulouse.

Il aurait donc suffi ce 5 novembre que l'État joigne sa voix à celles de toutes les collectivités publiques et de la Chambre de commerce pour que la gloutonnerie de Casil ne soit pas satisfaite.

Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées. Comme à chaque fois depuis la privatisation, les deux représentants de l'État ont joint leurs voix à celles des représentants chinois de Casil. Autrement dit: les collectivités publiques et la chambre de commerce qui étaient opposées à cette nouvelle opération de prédation ont été mises en minorité.

Et dans un communiqué publié le même jour, elles ont dit vertement ce qu'elles en pensaient : « *Depuis son entrée dans le capital en 2015, CASIL Europe n'a eu de cesse de ponctionner les réserves de l'aéroport de Toulouse Blagnac, dans une logique de rendement immédiat, déconnectée du développement à long terme de la société et de l'intérêt général du territoire. Alors qu'il s'apprête à céder ses parts à un nouvel actionnaire, Casil Europe fait la preuve, une nouvelle fois, de sa gestion strictement mercantile et à court terme d'une infrastructure majeure pour le territoire. Nous regrettons que l'État, qui détient 10,01 % des parts de la société ATB, n'ait pas pris position aux côtés des actionnaires locaux pour garantir la stabilité et l'avenir de cet équipement stratégique pour l'industrie aéronautique en France et en Europe.* »

Or, qui sont les deux hauts fonctionnaires siégeant au conseil de surveillance de la SATB qui ont joint leurs voix à celles des actionnaires chinois, sans lesquels la disposition scandaleuse ne serait jamais passée ? Il s'agit de **Caroline Montalcino**, cheffe de mission de contrôle général économique et financier, et de **Philippe Marseille**, responsable du pôle audit et comptabilité de l'Agence des participations de l'État (APE) – la grande direction du ministère des finances qui assure la tutelle des participations de l'État. En clair, ce sont deux hauts fonctionnaires placés sous l'autorité de Bruno Le Maire, qui a toute latitude pour leur donner ses instructions au travers de l'APE.

Il est donc inconcevable que ces hauts fonctionnaires aient pris sur eux pour émettre un vote aussi sulfureux, ils n'ont fait qu'obéir aux instructions qu'ils reçoivent.

Et nous y voilà ! Côté cour, Bruno Le Maire plaide pour un capitalisme éthique ; côté jardin, il milite pour un capitalisme rapace.

Le ministre des finances a certes des circonstances atténuantes. Car on connaît l'origine de toutes ces dérives : c'est Emmanuel Macron. Ministre de l'économie, c'est lui qui a organisé cette privatisation sur la base d'un mensonge. Il avait en effet assuré que les collectivités locales, associées à l'État, garderaient le contrôle majoritaire de l'aéroport. Mais l'État a dans le même temps conclu un pacte d'actionnaires secret avec les actionnaires chinois, **révélé par Mediapart**, au terme duquel l'État leur donnait les clefs de l'entreprise et promettait par avance de voter toutes les résolutions soumises par Casil Europe.



L'annonce de cette nouvelle ponction sur les profits de l'aéroport a donc déclenché à Toulouse de vives critiques visant d'abord le chef de l'Etat.

Le communiqué ci-contre du Collectif contre les nuisances aériennes de l'agglomération toulousaine en témoigne. De même qu'un **communiqué de « Archipel citoyen »**, regroupement citoyen et écolo de gauche qui compte présenter une liste aux élections municipales de mars prochain : « Cette nouvelle manœuvre financière s'est faite avec la complicité de l'État qui a appliqué scrupuleusement le pacte d'actionnaire conçu par M. Macron lorsqu'il était ministre des finances. Ce nouvel épisode montre une nouvelle fois une évidence dans l'affaire de la privatisation de l'aéroport : M. Moudenc et son équipe ont été au mieux incompetents, se laissant bercer de douces illusions sur les prétendus investissements chinois qui allaient se déverser sur Toulouse, au pire complices de ce pillage des biens publics. Le récent soutien de M. Macron à la liste de M. Moudenc peut nous donner quelques indications à ce sujet... Il montre aussi le peu d'intérêt de M. Moudenc qui n'a consacré aucun euro des bénéfices empochés par Toulouse Métropole (810 000 euros uniquement pour 2019) pour le bien-être des habitants (insonorisation des bâtiments publics, mise en place de capteurs de bruits...). Il n'aura pas défendu nos intérêts en laissant cet aéroport à la dérive, laissant le trafic se développer de manière outrancière et en ne réclamant jamais la mise en place d'une interdiction des vols de nuit. »

En somme, Bruno Le Maire ne fait que gérer maladroitement le mensonge initial d'Emmanuel Macron. Dans ce cas, peut-être pourrait-il se faire discret, sans promettre un capitalisme plus vertueux qui, dans sa bouche, sonne creux.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Allié

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitran. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitran ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.